

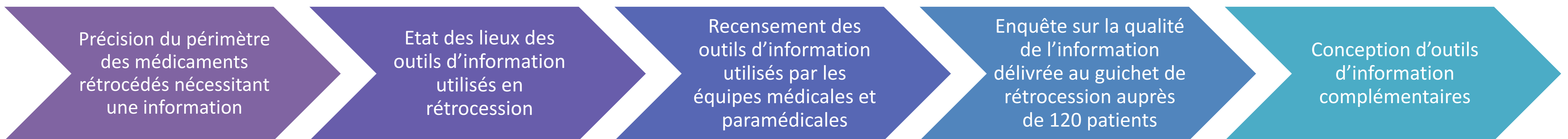
# INFORMATION DES PATIENTS SUR LES MÉDICAMENTS RÉTROCÉDÉS PRÉSENTÉS EN FORMES ORALES : ÉTAT DES BESOINS ET CONCEPTION DE SUPPORTS

J Lefebvre (1); L Beretz (1); D Paya (1); MJ Botti (1); B Gourieux (1)

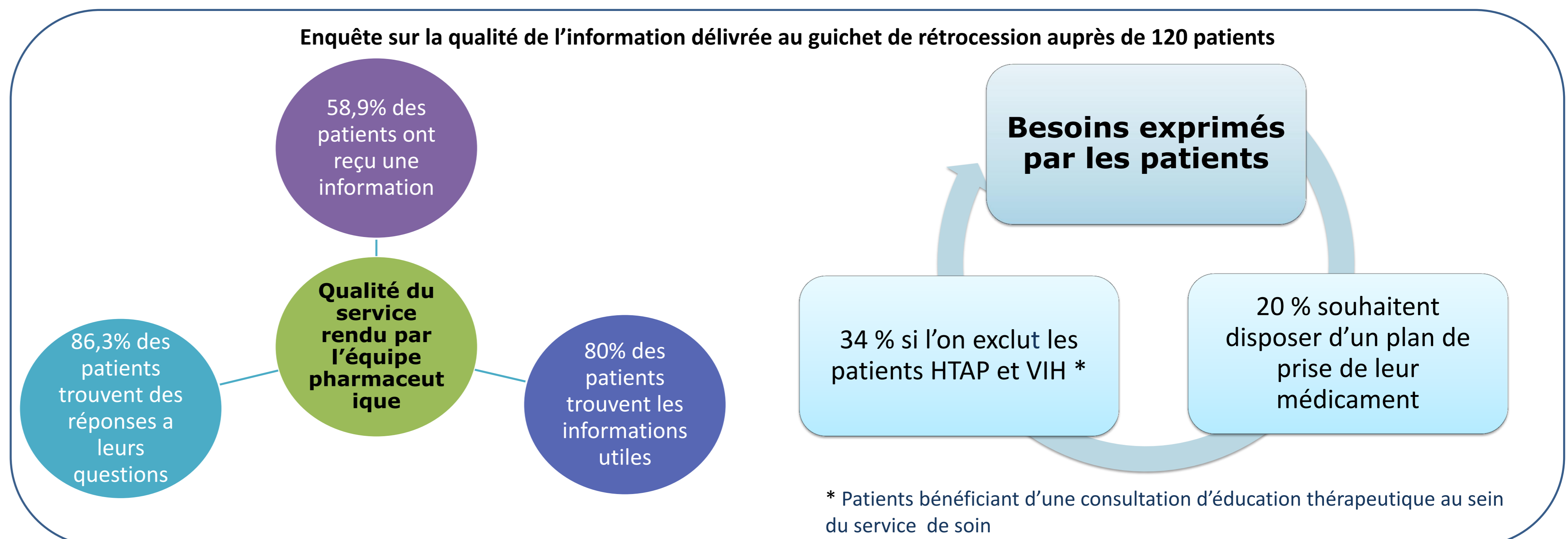
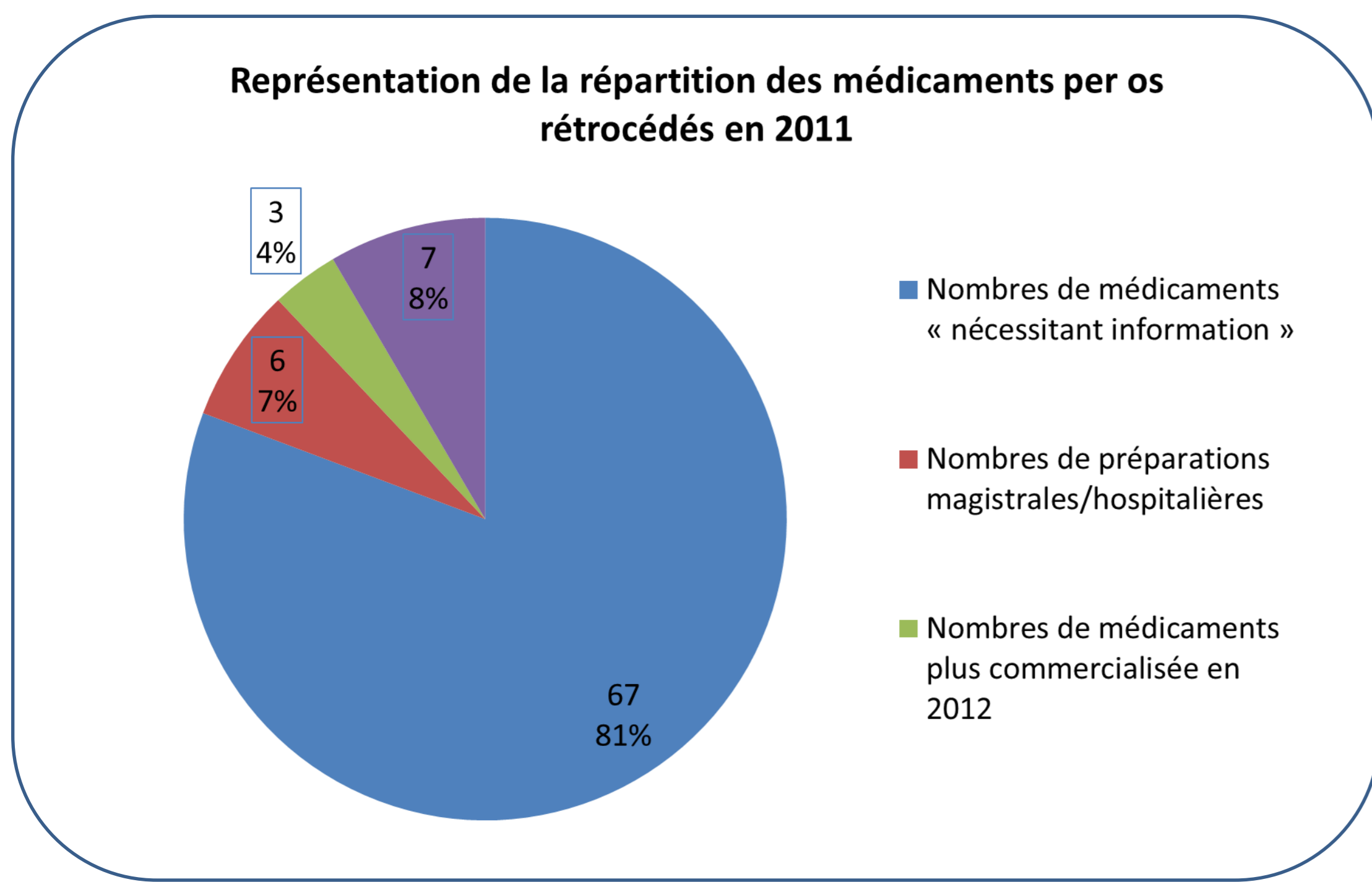
(1) Service de Pharmacie-Stérilisation, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Strasbourg.

**Introduction :** dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients suivis en rétrocession, nous avons identifié leurs principaux besoins d'information sur les médicaments rétrocédés sous forme *per os*, pour concevoir des prototypes de documents adaptés.

## Matériels et méthodes :



## Résultats :



Service de Pharmacie-Stérilisation

**PLAN de PRISE de vos MEDICAMENTS**

Préparateur ou Pharmacien : Julie Lefebvre (interne)

Date : 30/07/2012 Nom du patient : MUL Prénom du patient : Ro

| MÉDICAMENT(S) DOSAGE(S)           | Posologie :                              | Heure de prise et Quantité |        |     |     |               | Prise et alimentation                              | Autres précautions / informations                                                              | Date de début | Date de fin |
|-----------------------------------|------------------------------------------|----------------------------|--------|-----|-----|---------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|
|                                   |                                          | 7h                         | 12-14h | 16h | 20h | coucher (23h) |                                                    |                                                                                                |               |             |
| COPEGUS 200mg comprimé pelliculé  | 2 comprimés matin et 3 comprimés le soir | 2                          |        |     | 3   |               | En 2 prises au cours ou en dehors des repas        | Ne pas écraser                                                                                 |               |             |
| INCIVO 375 mg comprimé pelliculé  | 2 comprimés toutes les 8 heures          | 2                          |        | 2   |     | 2             | A heure fixe, toujours avec un repas ou un en-cas. | Ne pas mâcher, ni écraser, ni dissoudre le comprimé. Si oubli > 4h ne pas prendre le comprimé. |               |             |
| ZYVOXID 600 mg comprimé pelliculé | 1 comprimé matin et soir                 | 1                          |        |     |     | 1             | En 2 prises au cours ou en dehors des repas.       |                                                                                                | 30/07/2012    | 09/08/2012  |

Choisir un médicament dans le menu déroulant      Inscrire la posologie comme indiquée sur l'ordonnance      Affichage automatique

**Plan de prise type** destiné à compléter l'ordonnance pour tous les médicaments *per os* régulièrement dispensés en rétrocession aux HUS. Il tient compte des interactions avec l'alimentation et des moments de prise à respecter. Ce plan de prise est pré-rempli sur tableau Excel : au moment de la dispensation du médicament, il est personnalisé selon le traitement du patient, puis édité en couleur. La population cible est celle des patients naïfs de tout traitement ou dont le traitement a été modifié, et/ou qui ont du mal à comprendre le schéma thérapeutique. Un pictogramme « attention à l'automédication » est envisagé pour compléter les précautions à prendre pour certains médicaments à risque.

Fiche information médicament      Mise à jour 28/06/2012

**Cycloserine® 250mg, gélule**  
Médicament sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation)

QU'EST CE QU'UNE ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) ?

La procédure d'ATU est une mesure exceptionnelle de mise à disposition de médicaments n'ayant pas encore d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Il peut s'agir de médicaments autorisés à l'étranger ou de médicaments pour les maladies rares qui n'auraient jamais d'AMM ou bien de produits en cours de développement.

L'objectif des ATU est de permettre l'accès aux traitements lorsqu'il y a un réel besoin de santé publique.

Votre médecin a déposé une demande spéciale auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), expliquant pourquoi d'autres traitements n'ont pas convenu. L'accord est obtenu après 48h à 1 semaine pour une courte durée, généralement quelques mois. Le médicament est ensuite importé spécialement pour vous par la pharmacie des hôpitaux, et délivré à l'hôpital.

La notice d'utilisation de ces médicaments importés n'est pas rédigée en français. De plus, votre médecin généraliste ne trouvera pas facilement des informations sur ce médicament. C'est pourquoi nous avons rédigé cette fiche pour vous permettre de mieux utiliser votre médicament.

COMMENT PRENDRE VOTRE MÉDICAMENT ?

Votre médecin vous a prescrit :  
..... gélule(s) à 250 mg ..... fois par jour pendant ..... jours

QUAND PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Ce médicament est mieux toléré s'il est pris au cours d'un repas avec un grand verre d'eau.  
Ne pas ouvrir la gélule.

QUE FAIRE EN CAS D'OUBLI D'UNE PRISE ?

Vous pouvez prendre la dose dès que vous vous êtes aperçu de l'oubli. Si vous êtes proche de la dose suivante, ne doublez pas cette dose et continuez de prendre normalement le traitement selon la prescription du médecin.

COMMENT CONSERVER LE TRAITEMENT ?

Conserver la cycloserine à température ambiante (15 – 25°C) dans son emballage d'origine.  
Respecter la date de péremption inscrite sur le blister.  
En cas de non utilisation du médicament, ne le jeter pas avec les déchets ménagers. Rapporter le à votre pharmacien de ville ou d'hôpital.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE AVEC VOTRE MÉDICAMENT ?

Il est important de prendre votre traitement régulièrement. Même si vous vous sentez mieux, les microbes restent présents dans le corps longtemps. N'arrêtez pas un médicament sans en parler à un médecin cela peut rendre vos microbes résistants à tous vos médicaments. La maladie peut donc réapparaître en cas d'arrêt des médicaments avant la date prévue par votre médecin.

Afin d'éviter d'éventuelles interactions entre plusieurs médicaments, signalez immédiatement à votre médecin ou à votre pharmacien vos traitements actuels même si il s'agit de médicament obtenu sans ordonnance. Ces précautions concernent particulièrement les médicaments tranquillisants, somnifères et antidépresseurs.

La consommation d'alcool est totalement contre-indiquée. Risque de convulsions  
La cycloserine diminue votre attention. Soyez vigilants en cas de conduite de véhicules.

En cas de grossesse, de désir de grossesse, signalez à vos médecins que vous prenez ce traitement.

Ce médicament peut entraîner des convulsions, évitez les causes pouvant le déclencher : consommation d'alcool, jeux vidéo, etc...

QUELS EFFETS INDESIRABLES POUVEZ-VOUS OBSERVER AVEC VOTRE TRAITEMENT ?

Comme beaucoup de médicaments, la cycloserine peut être à l'origine d'effets indésirables même lorsque le traitement fonctionne. Il peut entraîner : irritation, nervosité ou somnolence, cauchemars, tristesse ou anxiété, maux de tête, vertiges, convulsions.

Si les troubles persistent parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien mais n'interrompez pas le traitement vous-même.

Contactez immédiatement votre médecin si vous vous sentez très déprimé.

COMMENT OBTENIR CE MÉDICAMENT ?

La cycloserine n'est délivrée que par la pharmacie hospitalière ou vous êtes suivi sur présentation d'une ordonnance d'un médecin hospitalier. En cas de déplacement, emportez votre médicament avec vous.  
Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le pharmacien hospitalier qui a délivré le médicament.

Rétrocession Service Pharmacie – Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
Nouvel Hôpital Civil : 03 69 55 07 63      Haute-pierre : 03 88 12 78 02  
Lundi-jeudi : 9h-12h30 13h30-17h      Samedi (uniquement Nouvel Hôpital Civil) : 9h-12h

Exemple d'une **fiche conseil** format livret pour les médicaments sous ATU

**Conclusion :** ce travail a permis de concevoir des outils adaptés au conseil pharmaceutique auprès des patients en rétrocession. Ces outils sont en cours de test pour l'utilisation en routine. En complément, une réflexion est menée sur l'ensemble de la démarche qui doit accompagner cette utilisation, notamment, la formation des pharmaciens et des préparateurs en pharmacies.